

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bâtiments Question écrite n° 16863

Texte de la question

M. Gilles Artigues attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les perspectives alarmantes quant à la pérennité de la production hors sol et de ses outils d'aval dans le département de la Loire au vu de l'importance de ces productions pour le revenu de nombreuses exploitations, de leur rôle essentiel en matière de diversification au sein de structures de taille humaine, de la situation de la filière avicole qui connaît des cours très bas et extrêmement défavorables à la production ligérienne et des mesures actuelles de diminution des capacités, qui mettront en péril cette filière qui n'a déjà plus d'outil d'abattage et enfin du risque économique menaçant la production porcine alors qu'il est évident que le type d'élevage de la Loire correspond à la demande de la société. Il lui demande, en conséquence, les mesures qu'il entend prendre pour que la situation départementale, pour ces productions, soit spécifiquement prise en compte au niveau national afin qu'elles continuent à participer à l'équilibre territorial, au maintien de l'emploi et à la gestion de l'espace.

Texte de la réponse

Les productions hors sol connaissent actuellement des difficultés. La filière avicole doit faire face à des difficultés d'ordre structurel. Un plan d'adaptation de cette filière est en cours. Il comprend un volet amont qui doit aboutir au retrait de la production de 400 000 mètres carrés de poulaillers sur la base du versement d'une aide aux éleveurs volontaires et un volet aval qui accompagne la restructuration des industries de la volaille. Ces mesures visent à rétablir durablement l'équilibre du marché. Le marché porcin français traverse depuis plusieurs mois une période d'incertitude qui se traduit par un niveau de prix assez faible. Ainsi, en tenant compte des diverses bonifications perçues par les éleveurs de porcs en plus du prix de base, le prix de vente des porcs charcutiers se situe en dessous de 1,20 euro par kilo de carcasse, alors que le coût de production s'élève à environ 1,30 euro par kilo de carcasse. Toutefois, les dernières tendances du cours sont orientées à la hausse, ce qui laisse augurer une période plus favorable aux producteurs. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a contribué à l'établissement de conditions de marché favorables à la reprise des cours de la viande de porc. Ainsi, la Commission européenne a mis en place une aide au stockage privé de viande de porc, à la demande de la France. Cette opération a permis de retirer du marché 111 862 tonnes pour un coût de 45,6 millions d'euros. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a également rassemblé un groupe de banques privées, qui assurent une ouverture de lignes de trésorerie spécifiques pour les éleveurs porcins. Les prêts proposés aux éleveurs sont consentis par les banques aux conditions les plus favorables offertes actuellement par le marché, pour un montant de 60 millions d'euros.

Données clés

Auteur: M. Gilles Artigues

Circonscription: Loire (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE16863

Numéro de la question : 16863

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3080 Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6465